



Neuville sur Brenne

MAIRIE DE NEUVILLE SUR BRENNE

8 rue du 8 Mai 1945

37110 NEUVILLE SUR BRENNE

Tél : 02.47.29.52.13 - Fax : 02.47.56.88.19

Email : communedeneuillesurbrenne@wanadoo.fr

GARDERIE PERISCOLAIRE

R È G L E M E N T

INSCRIPTIONS

La garderie périscolaire est destinée à accueillir les enfants fréquentant les classes maternelles et primaires de l'école de Neuville-sur-Brenne et dont les parents ont besoin de faire assurer la garde avant et après les horaires scolaires en raison de leurs obligations.

L'inscription des enfants doit se faire avant la rentrée des classes en mairie, ou en cours d'année scolaire auprès des personnes préposées à la garderie. Celles-ci informeront la mairie dès l'inscription.

ENCADRANTS

Les personnes préposées à assurer le fonctionnement de la garderie sont : Mesdames BREUSSIN Stéphanie et GUILLONNEAU Catherine qui assurent l'accueil des enfants le matin de 07 heures 15 à 08 heures 35 et de 16 heures 30 à 18 heures 15 le soir.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture sont les suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 7 heures 15 à 8 heures 35 le matin et de 16 heures 30 à 18 heures 15 le soir.

AUTORISATIONS

Les enfants sont confiés directement le matin par les parents à la responsable. Le soir, la responsable prend en charge les enfants après la fin des classes. **Une autorisation écrite des parents est demandée pour les enfants rentrant seuls chez eux.**

Les enfants ne peuvent être repris le soir que par l'un des parents. **L'un des parents ou une des personnes de confiance nommée à la rentrée doit rédiger et signer une autorisation écrite si les enfants doivent être repris par une autre personne.**

RETARDS

Les horaires doivent être respectés par les parents. Si les enfants ne sont pas repris par les parents à l'heure de la fermeture, la responsable de la garderie avertit le maire qui prendra toutes dispositions utiles, par exemple avertir la gendarmerie. Tout retard sera facturé d'une pénalité en plus de la facturation du temps de garde.

Le non respect répété des horaires pourra conduire à la non-admission des enfants à la garderie.



Neuville sur Brenne

MAIRIE DE NEUVILLE SUR BRENNE

8 rue du 8 Mai 1945

37110 NEUVILLE SUR BRENNE

Tél : 02.47.29.52.13 - Fax : 02.47.56.88.19

Email : communedeneuillesurbrenne@wanadoo.fr

ACTIVITES

La personne préposée à la garde des enfants aidera les enfants à réaliser des activités manuelles, etc....

Les enfants joueront, feront des dessins, des coloriages, des découpages, etc...

PRIX DE LA GARDERIE

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal avant la rentrée des classes de septembre. Ils sont affichés à la cantine et à la garderie et consultables en Mairie ainsi que sur son site internet.

La facturation est faite tous les mois et le paiement doit être effectué auprès de la perception de Joué-les-Tours dès réception de l'avis de paiement émis par le Trésor Public.

DISCIPLINE

Les factures sont établies en début de mois pour le mois écoulé sur la base du cahier de présence tenu par les responsables de la garderie. **Tout quart d'heure commencé est dû.**

Les retards répétés de paiement pourront conduire à la non-admission des enfants à la garderie.

* * * * *

Le Maire,
Matthieu DUBREUIL

